



Brabant wallon Place du Brabant wallon 1 - 1300 Wavre
(anciennement Avenue Einstein 2)
www.brabantwallon.be - info@brabantwallon.be



Le Brabant wallon

AIPESW Wavre
Monsieur Marc Merlin
Avenue Bohy 51
1300 Wavre

Wavre, le

Vos références : **2025/0513**

Nos références : 34-CPM-BC-2025/ia58003

Annexe : 0

DIRECTION D'ADMINISTRATION
DES INFRASTRUCTURES

SERVICE OPERATIONNEL

VOTRE CORRESPONDANT

Benjamin Clercq

TÉLÉPHONE : 010/23.62.21

benjamin.clercq@brabantwallon.be

Monsieur,

Comme suite à l'accusé de réception du 08 octobre 2025 relatif à votre demande de prêt de matériel datée du 16 septembre 2025, nous avons le plaisir de vous informer que sur présentation du dossier par Madame Sophie Keymolen, Députée provinciale en charge du Centre de prêt, le Collège provincial réuni en sa séance du **27 -11- 2025**, a décidé de réserver une suite favorable à votre demande d'emprunt de matériel. Ce dernier est détaillé dans le tableau en fin de la présente notification.

Le matériel est à retirer Avenue Edison, 7 à 1300 Wavre, le 29 janvier 2026 à 08h00, il devra y être ramené le 03 février 2026 à 10h00 dans les conditions exigées par l'article 5 du règlement provincial relatif au prêt de matériel.

Nous vous rappelons que toute annulation du prêt doit être communiquée dans les plus brefs délais au centre de prêt de matériel afin de laisser l'opportunité à d'autres demandeurs de bénéficier du matériel non utilisé. Comme le prévoit le règlement au §7 de l'article 5, un désistement tardif pourra faire l'objet d'une exclusion du centre de prêt pour une durée maximale de 18 mois.

NOS BUREAUX SE SITUENT
CENTRE DE PRÊT DE MATERIEL
AVENUE EDISON, 12
1300 WAVRE

Ouverts du lundi au vendredi
De 8h00 à 17h00

Le prêt est subordonné au paiement d'une cotisation annuelle de **23,00 €**. Vous pouvez vous acquitter de cette somme sur le compte de la Province du brabant wallon : **BE86 0910 2201 1450** avec la communication suivante : cotisation prêt matériel 2025/0513. La preuve du paiement de cette cotisation doit être fournie avant l'enlèvement du matériel. **Dans le cas où celle-ci a déjà été réglée, le paiement ne doit plus être effectué.**

En contrepartie de cette aide, les supports portant publicité de l'évènement pour lequel le prêt est accordé feront mention de l'aide logistique apporté par la Province du Brabant wallon par l'apposition de la mention « Soutenu par Le Brabant wallon » ou du logo disponible à l'adresse <http://www.brabantwallon.be/bw/publications-officielles-1/logo-et-blason/>.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Annick NOËL
Directrice générale

Tanguy STUCKENS
Président du Collège provincial

2025/0513

Nombre	Appellation	N° Référence	Du	Au
6	Kit de 10 tables et 20 bancs en bois	BAT	29 janvier 2026	03 février 2026
10	Grille d'exposition 200x72cm	GEP 72	29 janvier 2026	03 février 2026